



MAIRIE DE MAMIROLLE  
2 bis rue de l'École  
25620 MAMIROLLE  
03 81 55 71 50  
mairie@mamirolle.com

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET/OU DE LA SALLE ANNEXE- 40 RUE DU STADE  
POUR LE CERCLE 3  
(Autres habitants, associations et corps constitués)**

VOUS ÊTES UN PARTICULIER  VOUS ÊTES UNE PERSONNE MORALE : ASSOCIATION  AUTRE

Arrêté n°2024-6 en date du 25 janvier 2024 portant règlement de la salle des fêtes et de la salle annexe  
Délibération n°2022-52 du 6 juillet 2022 portant revalorisation du tarif du chauffage lors de la location des salles des fêtes applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022

entre Monsieur le Maire de Mamirolle et :

<b>Nom de la personne morale :</b>			
<b>NOM :</b>		<b>Prénom :</b>	
<b>Date de naissance :</b>		<b>Lieu de naissance :</b>	
<b>Adresse :</b>			
<b>CP :</b>		<b>Ville :</b>	
<b>Tél. du domicile :</b>		<b>Tél. portable :</b>	
<b>E-mail :</b>			
<b>Objet de la manifestation (préciser si but commercial) :</b>			
<b>Nombre de personnes attendues :</b>			
<b>Date de la location :</b>			
	midi <input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/>		

		SALLE DES FÊTES		SALLE ANNEXE	
		Tarif de location de la salle des fêtes	Tarif du chauffage (Du 01/10 au 30/04)	Tarif de location de la salle annexe	Tarif du chauffage (Du 01/10 au 30/04)
Avec cuisine	<b>Demi-journée : 08 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00 (du lundi au vendredi)</b>	300 € <input type="checkbox"/>	66 € <input type="checkbox"/>	122 € <input type="checkbox"/>	38 € <input type="checkbox"/>
	<b>Journée (du lundi au vendredi)</b>	520 € <input type="checkbox"/>	112 € <input type="checkbox"/>	194 € <input type="checkbox"/>	57 € <input type="checkbox"/>
	<b>Week-end</b>	650 € <input type="checkbox"/>	175 € <input type="checkbox"/>	210 € <input type="checkbox"/>	85 € <input type="checkbox"/>
Sans cuisine	<b>Demi-journée : 08 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00 (du lundi au vendredi)</b>	239 € <input type="checkbox"/>	66 € <input type="checkbox"/>	90 € <input type="checkbox"/>	38 € <input type="checkbox"/>
	<b>Journée (du lundi au vendredi)</b>	429 € <input type="checkbox"/>	112 € <input type="checkbox"/>	160 € <input type="checkbox"/>	57 € <input type="checkbox"/>
	<b>Week-end</b>	520 € <input type="checkbox"/>	175 € <input type="checkbox"/>	175 € <input type="checkbox"/>	85 € <input type="checkbox"/>
<b>Location du vendredi</b> (si cumul avec une location le samedi ou le week-end)	<b>Dès 14 h 00</b>	35 € <input type="checkbox"/>		Pas de location possible le vendredi	
	<b>Dès 08 h 00</b>	70 € <input type="checkbox"/>			
<b>Mise à disposition de la sonorisation de la salle des fêtes :</b>		Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		0.00 €	
<b>Coût total :</b>					

Cadre réservé à l'administration				
<b>Assurance :</b>			<b>Numéro de contrat d'assurance :</b>	
<b>Cautions libellées à l'ordre du Trésor Public</b>	<b>Salle des fêtes</b>	<b>Salle annexe</b>	<b>Chèque numéro</b>	<b>Banque</b>
<b>Cautions de dédit*</b>	150 € <input type="checkbox"/>	75 € <input type="checkbox"/>		
<b>Cautions de dégradation, vol et de nettoyage</b> (seule caution que les associations joignent au dossier)	1500 € <input type="checkbox"/>	500 € <input type="checkbox"/>		

\*Si le preneur ne procède pas à l'annulation de sa réservation dans un délai minimum de 60 jours avant le jour d'utilisation, le chèque de caution de dédit sera encaissé.

Le preneur, ou une personne mandatée par lui, sera présent(e) à la salle des fêtes pour effectuer l'état des lieux d'entrée en présence du représentant de la commune. Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la salle des fêtes et de la salle annexe et approuve ledit règlement.

Date :  
Signature du preneur :

Date :  
Représentant(e) de la commune :

**MAMIROLLE**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Date de convocation :

30/06/2022

Date d'affichage :

11/07/2022

**Délibération**  
**N°2022-52**Accusé de réception en préfecture  
026-21250343-20220706-2022-52-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six juillet deux-mille vingt-deux, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle annexe de la salle des fêtes de Mamirolle, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire

**Etaient présents :**HUOT Daniel, ROUSSET Valérie, MAILLOT Dominique, JAY Karène,  
BENOIT-GONIN Alexandre, LECHINE Patricia, PARRA Miguel, REGENNASS  
Philippe, COPPOLA Ernest, CORUK Maud, LEHEC Gael, VEZINIER  
Marilyn, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda.  
formant la majorité des membres en exerciceExcusés : Messieurs LETHIER Daniel, JEANNEY Michel et Mesdames VIEILLE Christel,  
MULLER Julie, BOURGOIN CécileProcurations : de M. LETHIER Daniel à M. COPPOLA Ernest  
de Mme VIEILLE Christel à M. MAILLOT Dominique  
de Mme MULLER Julie à Mme CORUK Maud  
de Mme BOURGOIN Cécile à Mme BERGEZ Gilda

Monsieur COPPOLA Ernest a été élu secrétaire

**OBJET : Revalorisation du tarif du chauffage lors de la location des salles des fêtes.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les derniers tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle annexe ont été fixés par délibération n°2019/51 en date du 11 juillet 2019.

En raison de l'augmentation des prix de l'électricité et du fuel, Monsieur le Maire propose de revaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour les contrats signés à partir de cette date, le tarif du chauffage de la salle des fêtes et de la salle annexe comme suit :**1<sup>er</sup> CERCLE**

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif du chauffage Du 1/10 au 30/04	Tarif été	Tarif du chauffage Du 1/10 au 30/04
<b>1<sup>er</sup> cercle :</b> habitants et associations de Mamirolle	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	194 €	60 €	95 €	35 €
		Journée (du lundi au vendredi)	300 €	103 €	150 €	52 €
		Week-end	320 €	160 €	165 €	78 €
Le Gratteris, La Chevillotte.	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	135 €	60 €	68 €	35 €
		Journée (du lundi au vendredi)	245 €	103 €	124 €	52 €
		Week-end	280 €	160 €	140 €	78 €
Location du vendredi si cumul avec location weekend		Dès 14h00		30 €	30 €	Pas de location possible le vendredi sauf durant les vacances scolaires.
		Dès 8h00		60 €	Pas de location journée	

2<sup>ème</sup> CERCLE

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif chauffage Du 1/10 au 30/04	Tarif été	Tarif chauffage Du 1/10 au 30/04
2 <sup>ème</sup> cercle : habitants et associations des autres communes que celles du Syndicat d'aménagement Sud Plateau (Gennes, Montfaucon, Morre, La Vèze, Fontain, Arguel, Nancray, habitants et associations de Saône)	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	296 €	64 €	114 €	37 €
		Journée (du lundi au vendredi)	488 €	109 €	184 €	55 €
		Week-end	600 €	170 €	190 €	83 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	235 €	64 €	83 €	37 €
		Journée (du lundi au vendredi)	395 €	109 €	154 €	55 €
		Week-end	480€	170 €	160 €	83 €
	Location du vendredi si cumul avec location weekend	Dès 14h00		35 €	Pas de location possible le vendredi	
		Dès 8h00		70 €		

3<sup>ème</sup> CERCLE

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif chauffage Du 1/10 au 30/04	Tarif été	Tarif chauffage Du 1/10 au 30/04
3 <sup>ème</sup> cercle : Autres habitants, associations et corps constitués	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	300 €	66 €	122 €	38 €
		Journée (du lundi au vendredi)	520 €	112 €	194 €	57 €
		Week-end	650 €	175 €	210 €	85 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	239 €	66 €	90 €	38 €
		Journée (du lundi au vendredi)	429 €	112 €	160 €	57 €
		Week-end	520 €	175 €	175 €	85 €
	Location du vendredi si cumul avec location weekend	Dès 14h00		35 €	Pas de location possible le vendredi	
		Dès 8h00		70 €		

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Il est précisé que les particuliers et les associations ayant réservés les salles et dont les contrats de location ont été adressés en mairie avant cette date bénéficient de l'ancien tarif du chauffage.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019/51 en date du 11 juillet 2019.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

